L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 22 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES

J'achèterai des meubles antiques et du bric à-brac de tout genre, beaux à l'époque, et paierai un bon prix pour vieux lits français, porcelaines, etc., etc. Envoyer description de ce que l'on a à H. B. Owsley, 142 Astor St, Chicago. 15 oct—15 22

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

DEMANDES.

ON demande—Cinq Dames expérimentées pour la vente. S'adresser de suite, S. Kuhn & Son, 131 rue Canal. 22oct—

ON demande chez un cordonnier un apprenti sachant l'Anglais et le Français. Le patron se charge de le nourrir. S'adresser rue Douane, 474. 20 oct—3f

A VENDRE.

A VENDRE—A bon marché, un local splendide pour laiterie (Dairy). Maison double. S'adresser à C. Suhren, No 402 rue Rocheblave. 22 oct 1f

A LOUER.

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denègre & Denègre, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet. 13 août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ellen White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,465—Division E—Attendu que Mme Margaret White, femme de Lewis Hubbell, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Ellen White, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22oct—22 26 31

Succession de William Schwehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,828 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Schwehm, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 oct—21 25 29

Succession de Mme Martha P. Crabites.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,491—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Fredericka H. Patton, tutrice du mineur Pierre Crabites et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, A. V. FLOTTE, Greffier.
18 oct—18 22 27

Succession de John Champion Hood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,314 — Division B. — Attendu que Mme Amanda Ann Callahan, veuve de John Champion Hood, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Champion Hood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

Succession de Benjamin Weil.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 276—Division B.—Attendu que Max Dinkelspeil a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Benjamin Weil, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14oct—14 18 22

Succession de Thomas A. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,8 1—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Mora, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

George Strond vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,305—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Fritz Jahncke syndic provisoire et Fritz Jahncke et Edward Gauche, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12 sept—12 15 21

Succession de George Spahn et Susanna Maria Kott, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,290.—Division E—Attendu que Mme Margaretta Hamel, femme de William F. Bohne, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feus George Spahn et Susanna Maria Kott, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

Succession de Patrick Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,267—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Noonan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, A. V. FLOTTE, Greffier
13 oct—13 17 22

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon, 263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition parait assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle-Orléans.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 OCTOBRE—CLASSE-No 350
Tirage de 4 heures P. M.

1er...	2me...	3me...	4me...	5me...	6me...	7me...	8me...	9me...	10me...	11me...	12me...	13me...	14me...
18	67	24	31	69	65	29	72	1	62	38	76	53	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 21 octobre 1893—4 heures P. M.
EDGAR PILIÉ.
G. G. ROUX, Pro tem, Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos s...

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..........$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

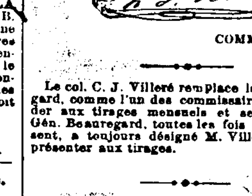

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 NOV. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ..	20,000, ...	20,000
1 Lot de ..	10,000, ...	10,000
1 Lot de ..	5,000, ...	5,000
2 Lots de .	2,500, ...	5,000
5 Lots de ..	1,000, ...	5,000
25 Lots de ..	300, ...	7,500
100 Lots de ..	200, ...	20,000
200 Lots de ..	100	20,000
300 Lots de ..	60, ...	18,000
500 Lots de ..	40, ...	20,000
PRIX D'APPROXIMATION		
100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60, ...	6,000
100 Lots de	$40, ...	4,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD.** Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance [illegible] lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, au coin des rues Camp et Troisième, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Magazine et Deuxième.

H. H. Hall, exécuteur testamentaire, vs James J. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 novembre 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Deuxième et Troisième, désigné par la lettre A sur une esquisse d'arpentage faite par J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 1er novembre 1867 et annexée pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire en cette ville, le 18 juillet 1884. Laquelle dite portion de terre forme l'encoignure des rues Camp et Troisième, et mesure en mesure américaine quatre-vingts pieds deux pouces sept lignes de face rue Troisième, quatre-vingts pieds trois pouces et une demi ligne de large dans le fond, sur une profondeur de cent vingt six pieds dix pouces et deux et trois-huitièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Magazine et cent vingt-six pieds dix pouces et sept lignes de profondeur et face à la rue du Camp, le tout plus ou moins.

La dite portion de terre est composée d'une partie des quatre lots primitifs numérotés onze à quatorze inclusivement, sur un plan dressé par H. Moellhausen, voyer, en date du 21 janvier 1846 et déposé comme plan No 42 au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire en cette ville. Et c'est la même propriété que le défendeur a acquis par achat de Wm W. Huck par un acte passé pardevant Wm O. Hart, un notaire en cette ville, le vingt troisième jour d'avril mil-huit cent quatre-vingt-neuf.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27—nov—3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'APRÈS un ordre de vente daté le 19 octobre 1893 dans l'affaire de L. Joseph vs. ses créanciers, No 39,374 de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan pour du comptant le MARDI 31 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
Un lot de vêtements, chemises, souliers, dry goods, etc., d'après inventaire.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20oct—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante
—DE—
MEUBLES.
Par le Shérif Civil,
LE CONTENU DU LOCAL,
No 135 rue de la Douane.
—COMPRENANT—

Meubles de valeur de chambre à coucher en chêne et en noyer, armoires à glace, ornements de cheminée, tables à rallonge, fauteuils couverts en cuir, chaises, sofas, sièges en rotin, table à manger en cerisier, sideboard, garde-manger, bureaux, matelas à ressorts, oreillers, traversins, rideaux, rugs, toiles cirées, meubles et ustensiles de cuisine, autres articles nombreux et variés, etc., etc.

Mme Honora B. Ringrose, exécutrice testamentaire vs Fannie Sutherland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,329—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 25 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Sur les lieux, No 135 rue de la Douane.
Tous les meubles, effets mobiliers, etc., contenus dans le dit local, conformément à l'inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct—14 17 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Jean-Baptiste, Mandeville, Girod et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de A. Castaing, architecte, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.

Acquis par le défendeur de Tobias Vollmer, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 40,150—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
Signé] FRED. D. KING, Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Théard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f au 24 oct

R. P. Batson vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. P. Batson, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
18oct—18 22 27

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,116 — Division B — Ordre de Cour— Wm. T. Leibrook vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm. T. Leibrook, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f au 23oct

Aitken Bros. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,857—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Byrne, Jr., syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour, A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et le témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
E. MESSONNIER, Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin de détail de marchandises sèches Et meubles de maison.

Succession de Mme Doris Schmucker.
No 39,788.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet—JEUDI, 2 novembre 1893 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant en congé, sur les lieux, coin des rues Melpomène et Liberté—

Marchandises confectionnées pour dames, fillettes, hommes et garçons; marchandises sèches, comptoirs, installations, vitrines et meubles de maison.
Conditions—Comptant avant livraison.
21 oct—21 28 31 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Troisième District

Succession de Gustave A. Siebert et sa femme.
No 40,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 octobre 18 3 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, siégeant à la place du juge Rightor, Division D, rendu dans l'affaire susdite, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le Cottage en Bois à un étage, ayant quatre chambres, écuries, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 21, borné par les rues Robertson, Villeré, Feliciana et Clouet.

Le terrain comprend trois lots, désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan dressé par J. A. de Pouilly, 20 octobre 1860; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. La propriété est près du chemin coquillé de la rue Louisa et de la ligne des chars urbains de la rue des Remparts.
Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage en Bois, No 457 rue Chippewa, Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Doris Schmucker.
No 39,788—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre daté le 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir—

Le charmant cottage simple en bois retiré du trottoir et ayant galeries, cinq chambres, gaz, citerne, hangar et grande cour sur le côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 81, borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Jersey. Le lot de terre est désigné par le No 6 sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, daté le 19 novembre 1846, déposé comme plan No 83 au bureau de F. B. Marks, ex notaire. Le dit lot mesure 28 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est dans un joli voisinage, tranquille et amélioré, à proximité de plusieurs lignes de chars urbains. Cela ferait une bonne demeure ou serait un bon placement.
Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1893. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14oct—14 21 28—nov—4 11 15

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXECUTIF, } ETAT DE LA LOUISIANE. }

ATTENDU, QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.
SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.
TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.
QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Bergne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaines de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze, et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur: GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc
20 avril—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente Extraordinaire à crédit pour l'ouverture des affaires d'automne
DE
1250 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, et
250 caisses de nouveaux échantillons d'automne.

PAR HENRY STERN & CO., Encanteurs—Il sera vendu, à des conditions libérales de crédit, MARDI, 24 octobre 1893, à 11:30 heures, A. M. précises, à la salle d'encan, 72 rue du Canal, près Magazine—

Le plus grand, le plus beau et de meilleur choix de Bottes et Souliers de Cincinnati, Philadelphie et de la Nouvelle Angleterre qu'on ait jamais exhibé.
Conditions—Crédit. 22 oct—22 24

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Immobilières de valeur et Rémunératives,
—DANS LE—
Premier, Deuxième et Sixième Districts.
Belle Résidence No 20 rue Bourgogne.
Elégante Résidence No 176 rue St-Charles.
Lot pour bâtir rue Chestnut, près Esther.

Succession de W. B. Ringrose.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,913.

PAR E. CURTIS & Cie, encanteurs.—Bureau, 201 rue du Canal.—MERCREDI, 29 novembre 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, nous vendrons à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, absent sur un congé, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 octobre 1893, la propriété immobilière suivante:

1° **Un lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations, portant le numéro municipal 20 rue Bourgogne, situé dans le Deuxième District de cette ville; l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Canal et Douane, désigné par la lettre B, sur une esquisse ou un certificat d'arpentage fait par Chas. De Armas, voyer, daté le 19 avril 1867, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé par devant C. V. Foulon, notaire public, le 6 mai 1867; conformément à la dite esquisse, le dit lot mesure 40 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 29 pieds 3 pouces de profondeur et face à une allée commune au dit lot; et le lot A, sur l'esquisse ci-dessus mentionnée, 3 pieds de large, et ensuite sur une ligne courant à des angles droits vers la rue Douane 1 pied 6 pouces, puis sur une ligne perpendiculaire à la rue Bourgogne et courant vers la rue Dauphine 7 pieds 5 pouces; 30 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue du Canal, et 42 pieds 3 pouces 4 lignes de large sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, ayant salons doubles, salle à manger, 6 chambres à coucher et tout le comfort et est loué à raison de $65 par mois.

2° **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Julie, Ste-Marie et Girod, désigné comme lot 10 sur un plan par L. Bringier, voyer, en date du 19 février 1836, et déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de H. B. Cénas, ex-notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, 27 pieds de face à la rue St-Charles, sur 140 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles s'étendant à la rue Ste-Marie où Christ Church, sur laquelle il a une façade de 27 pieds.

La maison est une belle résidence en briques à deux étages, ayant salons doubles, salle à manger, 6 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine et tout le confort, et pourrait servir comme résidence ou maison d'appartement. Elle devrait rapporter de suite $150 par mois.

3° **Un lot de terre situé dans le Sixième district,** ilet borné par les rues Esther, Broadway, Chestnut et Wall, commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Esther et Chestnut, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et serait un site bien désirable pour bâtir.

Conditions.—Comptant; les acquéreurs assumeront les taxes pour 1893, et déposeront 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans sont à la Bourse.
22 oc—22 29—nov 5 8 12 15 19 22 25 26 27 28 29

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 203 rue Français.

Succession d'Auguste Pujol et d'Augusta Lejeune, sa femme.
No 40,171 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129 rue Commune—MERCREDI 22 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, maintenant absent en congé, en date du 19 octobre 1893, je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs Elysées, Victoire et Urquhart, désigné comme lot No 3, mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds sur une première profondeur sur la ligne touchant au lot No 2, puis s'ouvrant sur un angle droit de 2 pieds 6 pouces et sur une seconde profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond (plus ou moins). Les améliorations consistent en une maisonnette en bois avec mansarde, ayant 6 chambres, galerie sur le côté, écurie, deux cuves, etc., et une grande entrée sur le côté et rapportant un loyer de $20 par mois.
Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente sur le prix de son achat.
Acte de vente pardevant Jno. R. Legier, notaire, bureau No 3 1½ rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur.
22 oct—22 29—fév. 5 19 20 21 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District,
No 198 rue des Français.

Succession de Mme Carolina Oberg.
No 39,907—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre émis par l'Hon. F. D. King, Division B, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant la date du 13 octobre 1893, je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod, mesurant, en mesure américaine, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles (plus ou moins). Les améliorations consistent en un cottage-résidence simple en bois à un étage, contenant quelques 6 chambres dans la maison principale, et une bâtisse en bois détachée en arrière du lot, contenant 3 chambres, citernes, etc., et rapportant un loyer de $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Frank Zengel, Esq., notaire, bureau No 49 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 13 14 15

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant cottage double à Alger, No 110 rue Olivier, relativement neuf, ayant neuf chambres, toiture entourée d'une balustrade, citernes, etc., le tout en bon état, terrain très élevé, dans un joli quartier, près du marché, des églises, des écoles, des débarcadères de ferries, se louant au prix de huit (8) dollars chaque côté par mois, et maintenant occupés par de bons locataires.

Succession de James A. Dowling.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 39,816.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, en date du 26 septembre 1893, je procéderai à la vente pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme terrain No Dix du carré d'ilet No Quatre-vingt-quatorze borné par les rues Olivier, Vallette, Eliza et Evelina, mesurant vingt-huit pieds, cinq pouces et six lignes de façade rue Olivier, sur quatrevingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et porte le numéro municipal 110 de la rue Olivier.
Conditions—Comptant.—Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour la vente. Toutes les taxes ont été payées et compris la présente année.
L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—15 18 25—nov 1 8 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE, No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Dusseau de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm Chapman.
No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B., siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété, paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0/0 de son enchère pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.
Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.
No 39,652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune. — MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds 8 pouces d'un côté et 106 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Philomène Pavageau, a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuves, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par actes hypothécaires, de non aliénation, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses et améliorations de la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés-Cottages seuls et doubles bien situées et désirables dans le Sixième District, coin des rues Constance et Peniston.
—ET—
Coin des rues Constance et Amelia.

Succession de Therese Barge (ou Bucher), veuve de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale.
No 39,518—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau 177 rue de la Commune.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, signé le 14 octobre 1893, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **L'excellent cottage seul en bois,** No 719 rue Constance, ayant trois chambres, auvent, citerne, etc.; et aussi le cottage seul No 66 rue Peniston, ayant trois chambres, citerne, cour, etc. La propriété est décrite comme suit, savoir:

1° **Deux terrains** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 209 borné par les rues Constance, Peniston, Général Taylor et Magazine, désignés comme terrains numéros seize et dix-sept sur un plan d'une portion du faubourg St-Joseph paraphé par James Graham, notaire, le onze avril 1840 et déposé en l'étude du dit notaire. Le terrain No 16 mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Constance, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Constance et Peniston, et mesure 32 pieds 11 pouces de façade rue Peniston. Acquis par Mme Thérèse Gehl (ou Gale) par héritage dans la succession de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale, No 9,699 sur le dossier de la Cour Civile de District. Pour la distribution et la subdivision, voir le plan à la Bourse.

2° **Le cottage double bien loué,** Nos 697 et 697 1/2 rue Constance, coin Amélia, ayant six chambres deux citernes, auvents, allée latérale, etc., ainsi que le cottage seul à l'arrière No 58 rue Amelia, ayant trois chambres, citerne, cour, etc. La propriété est décrite comme suit:

2° **Un lot de terre,** avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 210, borné par les rues Constance, Peniston, Magazine et Amelia, d'après un plan dressé par J. A. d'Hemecourt, voyer, le 8 septembre 1864, une copie duquel est annexée à un acte passé le 22 janvier 1866 pardevant Hugh Madden, notaire. Le dit terrain est désigné par le numéro dix-sept (17) dudit carré d'ilet, et forme le coin des rues Constance et Amelia, et mesure 32 pieds 10 pouces de façade rue Constance, sur 115 pieds de profondeur et de façade rue Amelia, et 32 pieds 10 pouces de largeur à l'arrière, le tout en mesure américaine. Acquise par Mme Thérèse Gehl (ou Gale) par héritage dans la succession de Frederick Gehl, alias Gahl, alias Gale, No 9,699 du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Ces propriétés sont toutes bien situées, à une distance convenable des rues Magasins et Colisée, dans un district qui s'améliore constamment.
Conditions.—Comptant. L'acquéreur fera le dépôt usuel de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour assurer les ventes.
Actes de vente pardevant E. Commagère, notaire, No 1,152 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.
15 oct—15 18 25—nov 1 8 15

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double en Bois.
Nos 211 et 211 1/2 Avenue Washington, entre Claiborne et Prosper.

Succession de Mme Catherine De Vau.
No 39,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 8 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 19 septembre 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le joli cottage double en bois, recouvert en ardoises, Nos 211 et 211 1/2, avenue Washington, ayant six chambres, citernes, allées sur le côté, et arrière cour à chaque corps de logis. Le lot est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Claiborne, Mosique et Prosper, dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington, 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon état et dans un voisinage paisible.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire publique, aux frais de l'acquéreur.
3 oct—3 4 11 18 25—nov. 1 8.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie, etc.

Succession d'Elisabeth Bey.
No 39,309—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—VENDREDI, 20 octobre 1893, à 11 heures A. M., au bureau No 159 rue Commune, près de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D., actuellement en congé, daté le 26 septembre 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession d'Elisabeth Bey, il sera vendu à l'encan—
Un lot de meubles de ménage, de joaillerie, etc.
Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 8 9 10 15 18 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison, Tapis, Paillassons, Etc.
A la Résidence, à l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Laurel.

Successions de John Nelson et de Wilhemena Tebbe, veuve de John Nelson.
Nos 33,625 et 40,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D et E.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—JEUDI, 26 octobre 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, à l'encoignure de la rue Laurel et de l'avenue Jackson, en vertu de deux ordres de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard et de l'Hon. N. H. Rightor, juges de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divisions E et D., maintenant absents en congé, datés et signés 16 octobre 1893, pour le compte des dites successions—

Le contenu de la dite résidence consistant de meubles de maison et de cuisine, tapis, paillassons, stores et articles divers.
Conditions—Comptant en monnaie des Etats-Unis 17 oct—17 18 22 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Quatrième et Sixième Districts.

La résidence élégante à deux étages, Nos 136, 138, 140 et 142 rue Huitième
Le double cottage de choix Nos 144 et 146 rue Huitième, au coin de la rue Constance.
Le joli et simple cottage No 572 rue Constance, entre les rues Huitième et Neuvième.
Ces trois lots au coin des rues Robert et Soniat.

LONG CREDIT TERMES FACILES.

Succession de Madame Anne McNamara.
No 40,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 148 rue Gravier, MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, seront vendues aux enchères publiques en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 14 octobre 1893, les propriétés désignées dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La double résidence élégante, Nos 136 et 138 rue Huitième, contenant, de chaque côté, un salon, une salle à manger, une cuisine et trois grandes chambres à coucher, un grand terrain devant pour jardin et une grande cour derrière, et le gaz partout. Le lot est désigné par la lettre C sur le plan de D. M. Brosnan, Esq. député voyer, en date du 20 septembre 1893, et connu comme lot No trois, sur un plan de H. Moellhausen, voyer, en date du 4 mai 1844, déposé en l'office de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant trente un pieds six pouces de face à la rue Huitième sur cent vingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La jolie maison de résidence double à deux étages, Nos 140 et 142 rue Huitième, ayant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, cuisine, jardin devant, grande cour, bâtisses de dépendance et gaz. Le terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, et comme le terrain No Deux, sur un plan de H. Moelhausen, déposé comme il est dit précédemment, et mesure trente-deux pieds, cinq pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent-vingt-six pieds, entre lignes parallèles.

Le joli cottage double Nos 146 et 148 rue Huitième, formant le coin de la rue Constance, désigné comme le terrain A sur un plan de D. M. Brosnan, sous voyer, et mesure trente deux pieds, un pouce et quatre lignes de façade rue Huitième, sur quatre-vingt-treize pieds, neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Constance, lesquelles deux rues forment le coin, et font partie du terrain No Un sur un plan de H. Moelhausen, voyer, déposé comme il est dit ci-dessus.

Le joli petit cottage home No 572 de la rue Constance, entre Huitième et Neuvième, attenant à l'école Live Oak, désigné comme le terrain D sur un plan de D. M. Brosnan, député-voyer, et mesure trente deux pieds trois pouces de façade rue Constance, sur trente-deux pieds un pouce et quatre-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit terrain fait partie inférieure du terrain désigné par le numéro un, sur un plan de H. Moelhausen, voyer, comme ci-dessus.

Ces terrains de choix convenables pour y bâtir dans le Sixième District, carré d'ilet borné par les rues Robert Laurel, Soniat et Jersey, désignés comme les terrains 11, 12 et 13 mesurant chacun vingt huit pieds sept pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 formant le coin des rues Robert et Laurel, le tout en mesure américaine.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit à 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. La taxe d'Etat de 1893 assumée par les acquéreurs. 10 pour cent de dépôt exigé au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 oct—15 22 30—5 12 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison, Etc., Etc.,

A la Résidence No 282 rue Calliope.
Succession de Mme Cora Bell Jay, femme de H. J. Ostendorf.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,800.

PAR JAS A. BRENNAN Encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—Le MARDI, 24 octobre 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique 282 rue Calliope, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B, daté et signé le 11 septembre 1893 pour le compte de la dite succession—
Le contenu du local, comprenant meubles de maison, de salle à manger et de cuisine.
Conditions—Comptant en monnaie des Etats-Unis 13 oct—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette Grande maison de résidence à deux étages centralement située dans le Premier District, près de la gare à passagers du chemin de fer Illinois Central. Le cottage double rapportant bien et bien situé dans le Quatrième District. Toutes deux propriétés sont dans le voisinage de marchés, d'églises, d'écoles et de toutes les lignes de chemins de fer de la partie supérieure de la ville.

Succession de Mme Cora Bell Jay, épouse de H. J. Ostendorf.
No 38,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur—Bureau No 148 rue Gravier.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B, daté et signé le 11 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-dessous:

La jolie et grande propriété à deux étages, située dans un endroit central rue Calliope No 282, dans l'ilet borné par les rues Clio, Remparts et Franklin, comprenant de grands doubles salons, cinq chambres à coucher, salle à manger, cuisine, de grands corridors en haut et en bas, de belles galeries bien aérées, devant et derrière, le gaz partout, une cour et des trottoirs pavés en Shillinger et en briques, enclos par une belle barrière en fer. Le lot de terre est désigné par le numéro trois, sur le plan fait par C. A. Hedin, architecte, daté du 1er mars 1850, et déposé comme plan No 6 au bureau de T. O. Stark, et mesurant, conformément aux mesures américaines, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre vingt onze (191) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est située dans un endroit central, à quelques minutes de marche de la rue du Canal, près des Marchés Poydras et Dryades et de toutes les lignes de chars, à proximité des églises et des écoles, à côté des gares de l'Illinois Central et du Mississippi Valley.

Ce double cottage désirable et de choix, numéros 55 et 55 1/2 rue Laurel, dans l'ilet borné par les rues Constance, St-André et Joséphine, contenant 3 grandes chambres, un hangar et une citerne de chaque côté, une grande cour sur le devant et à l'arrière. Le lot de terre est désigné comme un certain morceau ou partie de terrain mesurant vingt-huit (28) pieds sur rue Laurel, vingt-sept (27) pieds huit (8) pouces sur le derrière, par une profondeur de cent (100) pieds, et est une part du lot No 4, figuré sur le plan daté du 2 avril 1831, et annexé à un acte passé devant Wm. Christy, notaire, le 2 avril 1831. Cette propriété est toujours louée; est située à quelques ilets du marché Magasin; des chars électriques et à mulets, des églises et des écoles.
Conditions—Comptant; l'acheteur assumera les taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, requis des acheteurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
24 sept—24—oct 8 15 22 25

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Rankin.
No 39,772.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 18 septembre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci dessus Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Lafayette et Poydras, et mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras sur 21 pieds 3 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 14 et 114 pieds 7 pouces sur le côté du lot No 16, étant le No 15 d'un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, Nov. 24, 1860. Les bâtisses et améliorations sur ce lot ne sont pas comprises dans la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Samuel Flower, Esq, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 25

Avis aux Contribuables.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle Orléans.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, ces dites propriétés mobilières seront annoncées pour être vendues et adjugées conformément la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extras.
C. H. SCHENCK, Trésorier.
5 sept—au 1er oct

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel
—DE LA—
Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie ...	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer ...	7,088 33	$588,673 87
A ajouter: Primes non acquises de 1891 ...		138,565 59
Total des primes ...		$727,239 46
A déduire: Primes non acquises de 1892 ...		154,936 89
		$572,302 57
A déduire: Primes remboursées et cancellations ..	$82,160 81	
Réassurances ...	48 572 87	$130,733 68
Primes nettes ...		441,568 89
A ajouter: Intérêt et profits et pertes ...		21,398 82
Revenu total ...		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies ...	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions ...	75,828 66	
Taxes et licences ...	12,465 32	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaire etc ...	51,963 31	
Total des débours ...		$437 622 50
Balance ...		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées ...		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus ...		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892 ...		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main ...	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans ...	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman) ...	88,400 00
$25,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent ...	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent ...	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales) ...	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange ...	125 00
Une action French Opera House Co ...	100 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co ...	50 00
Primes en cours de perception ...	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre fort, Mappes, etc., bureau local et agences ...	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions ...	$300,000 00
Fonds de réserve ...	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées ...	43 910 48
Dividendes non payés ...	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
Nlle-Orléans, Lne, 2 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, J. H. MENGE, Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies..	$249,094 85	
Primes maritimes ...	980 94	
Primes des rivières ...	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891 ...	44,850 20	
Total ...		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes ...	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales ...	12,887 95—	13,196 28
Fonds de surplus, 1891 ...		21,490 82
Total ...		$330,792 59
Pertes payées—Sur risques de feu ...	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances ...	43,744 81	
Primes remises et commissions ...	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions ...	8,718 29—	264,967 92
Profits bruts ...		$65,824 67
Réservé pour—Primes non expirées de 1892 ...	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées ...	11,964 13	
Fonds de surplus ...	6,481 69	
	$65,824 67—	$65,824 6

ACTIF.

Billets pour primes ...	$27 65
Primes en voie de collection ...	49,004 92
Prêts sur nantissement ...	4,475 00
Prêts sur hypothèques ...	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes ...	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres ...	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co ...	5,250 00
Propriétés foncières ...	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires ...	4,913 14
Argent comptant et en banque ...	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions ...	$200,000 00
Fonds de surplus ...	6,481 69
Réserve pour primes non expirées ...	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie ...	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.
J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASSINGER, A. G. RICKS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH, FRANK VATTER, JOHN G. MOLL, J. E. MERILH, D. BERNHARDT, J. J. LANGLES, M. VONDERBANK, P. W. DIELMANN, EMIL WEBER. A. THIESEN

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893, et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Meyonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.
ONOFRÉ TRIAY, Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, } Hôtel de Ville, 10 février 1893. }

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.
JOHN FITZPATRICK, Maire.
11 fév

BANQUES.

Etat de situation trimestriel
—DE LA—
New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26me jour de juin 1893.

ACTIF.

Propriétés foncières ...		$93,550 00
Bons de ville et autres ...		88,685 00
Actions ...		25,196 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance ...	$1,409,952 21	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance ...	584,969 75	1,994,921 96
Papiers suspendus évalués à..		13,946 24
Prêts sur demande ...	$ 54,164 43	
Change à vue ...	401,365 03	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour les Clearing House...	764,590 99	2,020,120 45
Total ...		$4,236,420 15

PASSIF.

Capital payé ...	$1,000,000 00
Surplus ...	400 000 00
Profits non divisés ...	110,005 87
Dividendes non payés ...	56,366 00
Dépôts à retirer contre chèques ...	2,661,488 28
Circulation ...	8,560 00
Total ...	$4,236,420 15

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. }
Fait et signé sous serment devant moi le vingt-sixième jour de juin 1893.
A. G. LA PICE, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1893.
A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de QUATRE DOLLARS par action a été déclaré payable sur demande.
28 juin—1f EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant ...	$ 506,703 28	
Change ...	62,333 15	$ 569,036 43
Prêts sur demande.	$ 617,806 19	
Escomptes ...	888,350 02	$1,506,156 21
Actions ...		56,172 50
Propriétés foncières ...		40,043 00
Taxes ...		27,000 00
Total ...		$2,198,408 14
Fonds-capital ...		$300,000 00
Profits non divisés ...		290,429 88
Dépôts individuels ...		1,605,198 26
Dividendes non payés ...		2 780 00
Total ...		$2,198,408 14

Moi, A. S. BRAUD Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1893.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 juil—2f

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 30 Juin 1893.

ACTIF.

Bills escomptés ...		$1,966,273
Bons des Etats-Unis ...	50,000 00	
Ville de la Nouvelle Orléans, bonds 4 et 8 pour cent et Louisiana consols ...	583,350 00	
Autres bons et actions ...	149,387 50	782,737 50
Maison de banque ...		100,000 00
Prêts sur demande	710,734 12	
Trésorier des Etats-Unis ...	$2,250 00	
Change américain ...	150,833 59	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House ...	759,901 29	1,623,719
Total ...		$3,572,730

PASSIF.

Capital-actions ...	$500,000 00	
Fonds de surplus ...	150,000 00	$650,000 00
Profits nets non divisés ...		55,615 12
Circulation ...		44,100 00
Dépôts à retirer contre chèques ...		2,802,525 54
Dividendes non payés ...		20,490 00
Total ...		$3,572,730 67

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
2 juil—1f

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.
NLLE-ORLEANS, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à terme et escompte ...		$757,3[illegible] 14
Surtirages ...		9,191 72
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ...		50,000 00
Bons d'Etat et de Ville ...		304,375 00
Autres bons ...		16,200 00
Meubles et installations de banque ...		78,667 94
Autres propriétés foncières ...		22,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent.		2,250 00
Items comptant ...		1,240 01
Prêts sur demande ...	$242,100 07	
Change à vue sur New York ...	163,059 2[illegible]	
Changes étrangers	22,061 28	
Dû par des banques et banquiers ...	48,334 99	
Chèques pour le Clearing House.	116,631 57	
Monnaie courante fractionnelle ...	224,580 67	756,773 [illegible]
		$1,998,346 28

PASSIF.

Fonds-capital ...		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis ...		128,378 15
Dividendes non payés ...		1,042 63
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 juillet 1893 ...		17,000 00
Circulation ...		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques ...	$1,247,688 62	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques ...	134,236 88	1,381,925 50
		$1,998,346 28

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier
2 juil—2f

J. Hassinger, Président.
J. E. Merilh, Vice-Président.

Etat de situation trimestriel
—DE LA—
GERMANIA SAVINGS BANK,
Banque d'Epargnes Germania,
51 RUE DU CAMP,
A la clôture des affaires le 30 septembre 1893

ACTIF.

Actions et bons ...	415,422 67
Prêts (garantis par propriétés foncières) ...	275,257 06
Prêts à échéances (garantis par collatéraux) ...	250,910 46
Prêts sur demande (garantis par collatéraux) ...	402,949 85
Meubles et installations ...	750 00
Dépenses courantes et taxes payées ...	7,588 29
Comptant ...	552,395 32
Total ...	$1,905,273 65

PASSIF.

Capital payé ...	$100,000 00
Profits indivis ...	162,003 63
Intérêt acquis ...	28,231 23
Bills payables ...	82,484 92
Dû à 5988 déposants ...	1,531,881 87
Dividendes non payés ...	672 00
Total ...	$1,905 273 65

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct. G. AD BLAFFER, Caissier.
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 30me jour de septembre A. D. 1893.
FRED. ADOLPH.
Correct—Attesté: S. HERNSHEIM, A. VIZARD, J. E. MERILH.
1er oct—1 sem